

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers
En exercice : 23
Présents : 19
Votants : 21

L'an deux mil quatorze, le 29 septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune du Touvet, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Laurence THERY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 23 septembre 2014

Présents : BRIAT Arnaud, BACHELOT Cécile, GEORGES Stéphane, GONNET André, GUILLON Dominique, JACQUIER Patricia, LAGUIONIE Brice, MICHELONI Christine, NOLLY Michel, POURCHON Franck, RAFFIN Adrian, RATAHIRY Gaëlle, THERY Laurence, VEUILLEN Pascal, VUILLERMOZ Annie, ANSANAY Emmanuelle, CHARPENTIER Vincent, FELTZ Corinne, ROBERT Christian

Absents excusés : MOURETTE Jean Louis (pouvoir donné à André Gonnet), LARGE Sylvie (pouvoir donné à Laurence Théry)

Absents : MOUSSY Aude, LEJEUNE Gilles

Secrétaire de Séance : RAFFIN Adrian

Objet : Admission en non valeur
n°9 : 29/09/2014



Après avoir entendu le rapport de Madame Le Maire, maire de la commune du Touvet,

Considérant que le comptable du trésor n'a pu procéder au recouvrement de diverses créances.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE de procéder à la modification du budget suivante :

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	1081.33 €
Article 6542 Perte sur avance non recouvrable	

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité

Pour extrait conforme, Le TOUVET, le
Le Maire,
Laurence THERY

07 OCT. 2014

TRANSMIS au représentant de l'Etat le :

PUBLIE le :

07 OCT. 2014

09 OCT. 2014

